

Les risques naturels et les effets du changement climatique

La majorité de la population se concentrant sur le littoral et au bord des fleuves, nombreux sont les guyanais exposés à au moins un des risques naturels recensés : les **inondations**, les **glissements de terrain**, les **érosions** et **submersions marines**.

Ces risques existants pourraient être amplifiés par les modifications climatiques futures.



(source DEAL Guyane)

L'élévation du niveau de la mer aggraverait les **phénomènes de submersion**. Les zones côtières les plus basses subiront une submersion permanente alors que les hautes zones littorales subiront une submersion temporaire liée aux phénomènes importants de houle et de marée.

L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des précipitations pourrait augmenter les **risques de crues et d'inondations**. En effet, quand l'eau arrive de manière trop intense sur le sol, ce dernier est vite saturé et une

grande partie des précipitations ruissèle en surface au lieu de s'infiltrer dans le sol. Ce phénomène est accentué lorsque les sols sont imperméabilisés par les aménagements urbains (logements, voiries, ...).

Les **risques de mouvements de terrain** pourraient être également accrus dans la mesure où les conditions climatiques (modification du régime des précipitations, variation de températures ou évolution de l'humidité) jouent un rôle prépondérant dans le déclenchement de ces mouvements.

Tous ces risques sont multipliés du fait de l'activité humaine.

La construction de logements sur de fortes pentes (colline de Baduel par exemple) augmente les risques de glissements de terrain. Plus les précipitations s'intensifient sur de plus courtes périodes, plus ces risques deviendront importants.

Il est important que les effets du changement climatique soient pris en compte dans l'aménagement du territoire, l'urbanisation et les plans de prévention des risques.



Plan de prévention des risques (PPR) mouvement de terrain Colline de Baduel à Cayenne»

Quelle est la différence entre ces notions ?

- Un aléa fait référence à un phénomène pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.
- Un risque est défini par l'interaction de trois composantes : l'aléa, l'exposition des populations, milieux et activités sur un territoire à cet aléa et leur vulnérabilité à cet aléa.
- La vulnérabilité définit la propension ou la prédisposition à être affectée de manière négative par les effets des aléas.

Le saviez-vous ?

- Les bancs de vase sur lesquels se développent une flore spécifique de palétuviers constituent une protection naturelle contre l'érosion et la submersion marine.
- Au début du mois de juin 2008, le Maroni a connu une forte crue, nécessitant l'évacuation de plus d'un millier de personnes.

- La cartographie des risques naturels est consultable sur le site <http://cartorisque.prim.net/>